

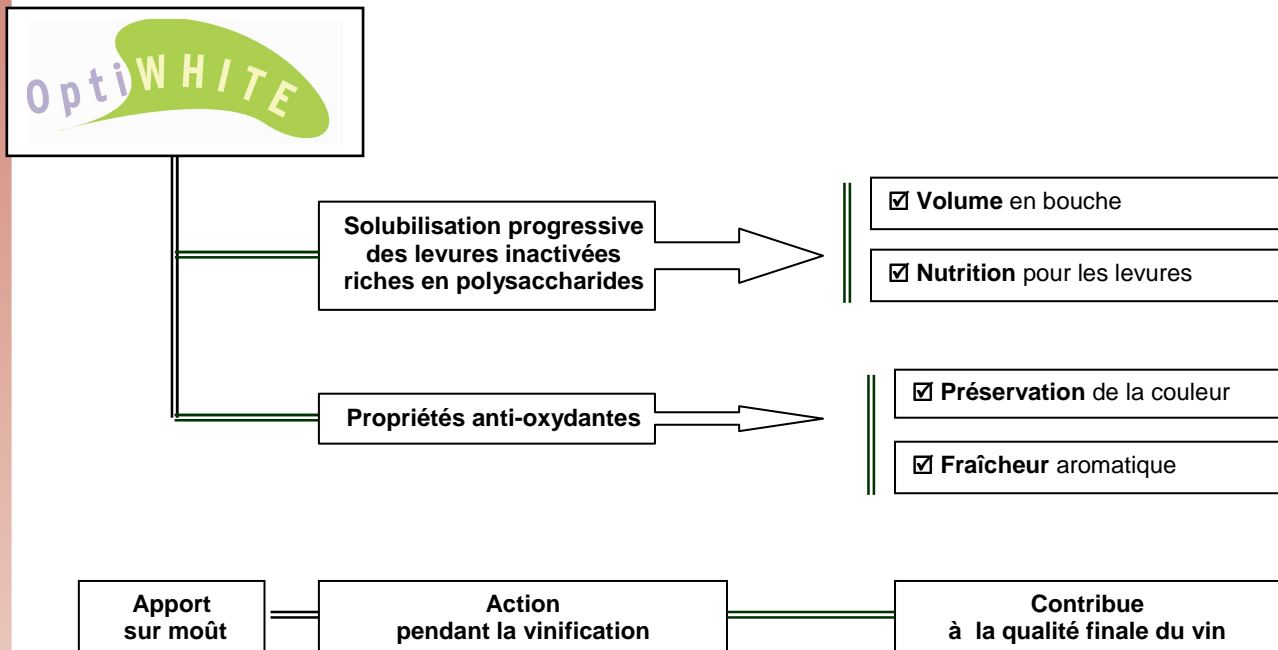
OptiWHITE®



LEVURE INACTIVEE POUR L'OBTENTION DE VINS BLANCS RONDS ET AROMATIQUES REGULATEUR DE FERMENTATION

CARACTERISTIQUES - PROPRIETES

- ◆ **OptiWHITE®** est une levure inactivée issue d'un procédé spécifique caractérisée par un haut potentiel anti-oxydant et une richesse en polysaccharides. Son application dans l'élaboration des vins blancs est brevetée par la société LALLEMAND.
- ◆ Appliqué sur moût, **OptiWHITE®** augmente le volume en bouche et la qualité aromatique des vins blancs.
- ◆ Grâce à ses propriétés uniques vis-à-vis des composés oxydables, **OptiWHITE®** contribue à une meilleure préservation de la couleur et de la fraîcheur aromatique des vins blancs.
- ◆ De plus, **OptiWHITE®** apporte une partie des éléments nutritifs nécessaires aux levures durant la fermentation (acides aminés, vitamines, etc.). Toutefois, il est conseillé pour une gestion optimale des fermentations d'utiliser **OptiWHITE®** en synergie avec un activateur complet issu de la gamme Actiferm.



Mode d'action d' OptiWHITE® et ses effets sur le profil des vins blancs

- ◆ **OptiWHITE® est un concept innovant** : appliqué sur moût, il agit précocement en cours de vinification contribuant à l'amélioration organoleptique donc à la qualité finale des vins blancs.

APPLICATIONS

- ◆ **OptiWHITE[®]** s'utilise pour l'obtention de vins blancs aromatiques, ronds, équilibrés, et stables.

Il peut être employé également dans les cas suivants :

- ◆ Sur des cépages dont les arômes sont à mettre en valeur ou à préserver
- ◆ En synergie avec des techniques contribuant au développement du volume en bouche (macération pelliculaire, stabulation à froid, élevage sur lies ...)
- ◆ Elaboration de vins blancs primeurs
- ◆ Elaboration de vins rosés pour la préservation de leur couleur et l'apport de rondeur

DOSE ET MODE D'EMPLOI

Dose d'emploi :

- ◆ 30 à 40 g/hL

Mode d'emploi :

- ◆ Diluer **OptiWHITE[®]** dans 4 fois son poids de moût.
- ◆ Agiter vigoureusement
- ◆ Incorporer au moût au cours du remplissage de la cuve pour une meilleure homogénéisation.
- ◆ Le produit étant partiellement insoluble, veiller à le remettre en suspension, si nécessaire, au moment de l'incorporation au moût.

LEGISLATION

- ◆ Dose maximale légale : 40 g/hL

CONDITIONNEMENT

Présentation : Poudre

- ◆ Sac de 1 kg – carton de 10 x 1 kg
- ◆ Sac de 2,5 kg – carton de 4 x 2,5 kg

CONDITIONS DE CONSERVATION

- ◆ Emballage plein, scellé d'origine, à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et exempt d'odeur et à température inférieure à 25 °C.
- ◆ Emballage ouvert : à utiliser rapidement
- ◆ Durée de conservation dans l'emballage fermé d'origine : 3 ans